



CONTRAT DE SAILLIE | IART

Saison de monte 2021

NATHAN DE LA TOUR

Réservé administration

Génétiqu'Anglo

VENDEUR

Génétiqu'Anglo
34b Avenue Général de Gaulle
47000 AGEN
05 24 31 50 59
06 72 12 27 71 – 06 82 41 22 50
genetiqu.anglo@gmail.com
www.genetiqu-anglo.fr

NOM Prénom

Adresse

CP + Ville

Tel

Mail

ACHETEUR

JUMENT

NOM

N° SIRE

Née le

Race

Robe

Père

Mère

Nom du haras

Adresse

CP + Ville

Responsable

Tel

CENTRE DE MISE EN PLACE

Conditions de vente

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

1 ^{ere} Fraction A la réservation	82 ,50€ TTC			Réservé administration
2 nd Fraction Solde au Poulain Vivant	605€ TTC			

La réservation est réglée ce jour par chèque joint au contrat. Un chèque de caution est établi ce jour pour la deuxième partie du paiement et remis au vendeur qui s'engage à l'encaisser que lorsque la condition retenue ci-dessus a été réalisée. Tout retard de paiement entrainera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

L'expédition de la semence est à régler directement au Haras de Soual. Le règlement des frais d'envois de semence (120€ TTC/envoi ou 300€ TTC pour 3 envois) est à joindre avec le présent contrat à l'ordre de Sovagénétique SAS.

L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations avec de la semence fraîche. Il passera avec le centre d'insémination qu'il a choisi une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommage pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

Le Prix de la saillie comprend la semence fraîche mais ne comprend pas : les frais d'acheminement au centre de mise en place de la semence fraîche, les frais d'insémination, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, ...

Fait en deux exemplaires à _____, le ____/____/____

Le vendeur,

L'acheteur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)